

## DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi  
- Emploi - Economie sociale et  
solidaire FQ/CL  
N° 2019-D-290

### ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ADEL TPE 16 - JURY DU 3 MAI 2019 - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°206 DU 5 JUIN 2019

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, la délibération n°616 du conseil communautaire du 14 décembre 2017 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 »,
- VU, la convention signée le 12 mai 2017 avec l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif ADEL TPE 16,
- VU, le procès verbal du jury du 3 mai 2019 approuvant l'octroi d'aides au(x) bénéficiaire(s) indiqués à l'article 2, au titre du dispositif ADEL TPE 16,
- VU, la décision n°206 du 5 juin 2019 attribuant des aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant de 32 108,99 €,

Considérant que le montant de l'aide attribuée à la SNC Bruno et Séverine est erroné,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est annulée la décision n°206 du 5 juin 2019 attribuant notamment une aide de 3 979,88 € à la SNC Bruno et Séverine.

**Article 2** – Est approuvée la convention passée avec le(s) bénéficiaire(s) indiqué(s) à l'article 3 pour l'attribution d'aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant total de 32 904,97 €.

**Article 3** – Ces aides sont réparties comme suit :

Nom du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
Valérie MATHIEUX Coiffure Bel'Hair	Aménagement salon de coiffure	4 679,90 €
Aurélie BARDON Art et Création Pervenche	Aménagement nouvelle boutique	7 500,00 €
Bruno PLOQUIN et Séverine GERMAIN SNC Bruno et Séverine	Rachat et rénovation d'un Bar - Restaurant	4 775,86 €

Nom du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
Jean-Noel CHARBONNAUD JNC Depannage	Création d'un service de dépannage électroménager	2 657,71 €
Fabienne CHIRON L'Hair de Ruelle et Lui	Modernisation du salon de coiffure	6 000,00 €
Tony-Hugues VERSCHUUR Parole de coiffeur	Modernisation du salon de coiffure	7 291,50 €
total		32 904,97 €

**Article 4** – Ces aides seront versées à réception des factures acquittées.

**Article 5** - La dépense est inscrite au budget principal 2018 –nature 204 218/90 2.

**Article 6** – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l')intéressé(s).

**Article 7** – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11/07/2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **15/07/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **15/07/2019**